

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Réf: 589f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Commissaire Hammarberg en visite dans la Fédération de Russie et en Géorgie pour y évaluer la situation des droits de l'homme et l'accès à l'assistance humanitaire

Strasbourg, 21.08.2008 – Thomas Hammarberg, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, entreprendra le vendredi 22 août une visite d'évaluation dans les zones affectées par le conflit d'Ossétie du Sud. « Le but de la visite est d'évaluer sur place la situation des droits de l'homme et les possibilités d'accès de la population à l'assistance humanitaire », a déclaré le Commissaire. « Je m'intéresserai en particulier à la situation des personnes déplacées à l'intérieur et des réfugiés, notamment dans la perspective de leur retour sûr et volontaire. »

Le Commissaire Hammarberg rencontrera les autorités locales et des victimes du conflit, y compris les personnes déplacées, à Vladikavkaz, Tskhinvali, Gori et d'autres villes de Géorgie. Il tiendra des réunions avec des représentants d'organisations internationales, de missions diplomatiques et de la société civile et se rendra dans des lieux de détention, des commissariats de police, des hôpitaux et des camps de réfugiés. Il présentera ensuite ses recommandations aux autorités de Tbilissi et de Moscou.

« Malheureusement, le conflit a déjà fait beaucoup de victimes », a déclaré M. Hammarberg. « Il est urgent que toutes les parties à ce conflit prennent les mesures qui s'imposent pour garantir le respect de la Convention européenne des droits de l'homme et restaurer une situation pacifique dans laquelle tous les civils aient librement accès à tout ce qui est nécessaire pour vivre ».

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire, a pris ses fonctions le 1er avril 2006.

Contact presse :

Ulrika Sundberg, Bureau du Commissaire, Tél. +33 6 99 60 31 71

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.